

# Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) <sup>(1)</sup> Mme ZANCA – FAIZANDIER Chléo, résidant au 6 rue Jacques Brel 66350  
Toulouges et présidente de l'association Amics D'Aqui

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir  
un débit temporaire de boissons

de 3ème catégorie à <sup>(2)</sup> Parc de Clairfont, 66350 Toulouges

du 05/04/2026 à 10 heures 00

au 05/04/2026 à 17 heures 00

Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 12/03/2026

signature

## Arrêté du Maire

n° de l'arrêté

2026/75

Je soussigné(e) Nicolas BARTHE maire de Toulouges

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique;

Vu <sup>(3)</sup>

Arrête :

M <sup>(4)</sup> me ZANCA-FAIZANDIER Chléo "Amics D'Aqui"

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie

à <sup>(2)</sup> Parc de Clairfont

du 05/04/2026 à 10 heures 00

au 05/04/2026 à 17 heures 00

à l'occasion de <sup>(3)</sup>

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

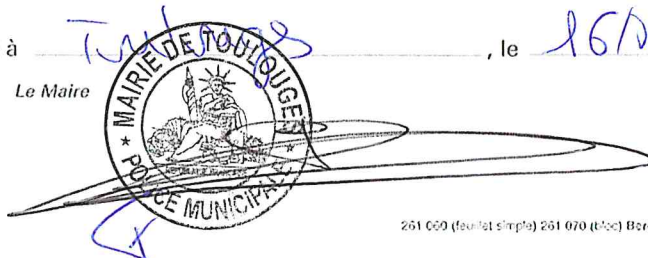
(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

Fait à Toulouges

Le Maire



, le 16/03/2026